



# COMMUNIQUE DE PRESSE

CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex  
Mel : [unsen@ferc.cgt.fr](mailto:unsen@ferc.cgt.fr) - Site : [www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr)

Contact Presse : Matthieu Brabant - 06 77 81 34 83

## Quelle revalorisation des personnels de l'Éducation nationale ?

**Le gouvernement communique sur une large revalorisation salariale des personnels de l'Éducation nationale.**

La CGT Educ'action prend acte positivement de cette future revalorisation qui vient compléter l'augmentation du point d'indice de 0,6 % en juillet 2016 et de 0,6 % en février 2017 annoncée il y a quelques semaines. Ces annonces étaient attendues avec impatience par les personnels qui ont subi le gel du point d'indice depuis 5 ans et qui ont perdu 14 % de pouvoir d'achat depuis l'année 2000.

Malgré tout, pour notre organisation, le compte n'y est pas. Si la revalorisation promise est bien réelle, elle est loin de compenser la perte de pouvoir d'achat de 14 % depuis 2000, d'autant qu'une partie de cette augmentation se fera sous la forme d'une intégration partielle des indemnités et primes dans le salaire. Enfin, rien n'est prévu pour garantir l'indexation de l'augmentation indiciaire en fonction de l'augmentation du coût de la vie.

La nouvelle progression de carrière accompagnée d'une nouvelle grille indiciaire des enseignant-es, CPE et COP/Psychologues scolaires, a été présentée à la presse le lundi 30 mai 2016. Elle modifie en profondeur l'avancement de ces personnels en liant moins celui-ci au mérite. En effet, l'avancement sera à cadencement unique, sauf au 6e et au 8e échelon de la Classe normale, pour le passage à la Hors classe et pour celui à la Classe exceptionnelle. Si cela atténue les différences criantes et injustes de carrière dans le premier grade, cela maintient tout de même la possibilité d'une progression plus rapide, liée au "mérite", aux 6e et 8e échelons.

Elle conserve un second grade dont l'accès va demeurer inégalitaire. Si chaque collègue devrait pouvoir l'atteindre, tous ne parviendront pas forcément à son échelon terminal au bout d'une carrière complète.

Le gouvernement répond à l'allongement des carrières par la création d'un nouveau grade. La mise en place d'une classe exceptionnelle est en réalité un grade à accès fonctionnel (GRAF) qui va accentuer les inégalités entre collègues ainsi que les inégalités salariales femme/homme. Ce nouveau grade qui, à terme, ne concernera que 10 % des personnels d'un corps, sera réservé en priorité aux enseignant-es ayant exercé des fonctions particulières (éducation prioritaire, directeur-trice d'école, formateur-trice, conseiller-ère pédagogique...). L'exemple du premier degré est éloquent. La valorisation pour l'accès à ce nouveau grade, par exemple de la fonction de directeur-trice d'école, emploi occupé majoritairement par des hommes, se fera au détriment des femmes, dans un corps très fortement féminisé. De plus, rien n'est encore fixé sur les modalités d'évaluation et de passage de grades, ce qui influence grandement le caractère égalitaire ou non de la progression de carrière et donc sa revalorisation réelle.

Dans ces annonces, à aucun moment il n'est question des personnels non-titulaires, alors que nous sommes toujours en attente d'une circulaire de cadrage sur les rémunérations.

**La CGT Educ'action continue d'exiger une augmentation immédiate de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale de 400 euros en rattrapage du pouvoir d'achat perdu. Elle revendique une classe/grade unique, avec avancement uniforme sans notion de mérite.**

*Montreuil, le 3 juin 2016*